

MESURES DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ

DANS LES PPR ET LES PAPI :

BILAN ET PERSPECTIVES

© DIREN PICARDIE Droits d'utilisation accordés au Cerema



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



UNE ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES

- ⇒ **Envoi d'un questionnaire à toutes les DDT(M) et DEAL ainsi qu'à tous les porteurs de PAPI**
- ⇒ **Des entretiens ciblés pour préciser les pratiques**
 - ⇒ **Avec les DDT(M) et les porteurs de PAPI**
 - ⇒ **Avec des collectivités territoriales**
 - ⇒ **Avec des bureaux d'études**
 - ⇒ **Avec des artisans et des particuliers**
- ⇒ **Consultation de règlements et documents divers**

47 questionnaires complets de la part des DDT(M)

73 questionnaires complets de la part des PAPI

20 entretiens

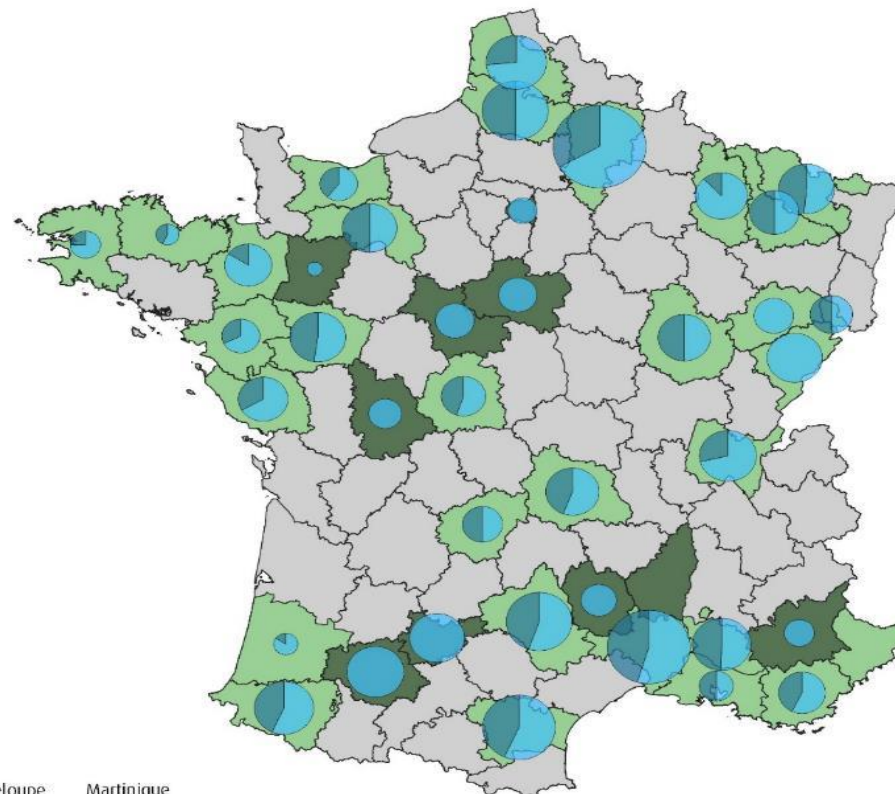


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

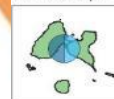
Liberté
Égalité
Fraternité



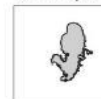
PRATIQUES DANS LES PPR



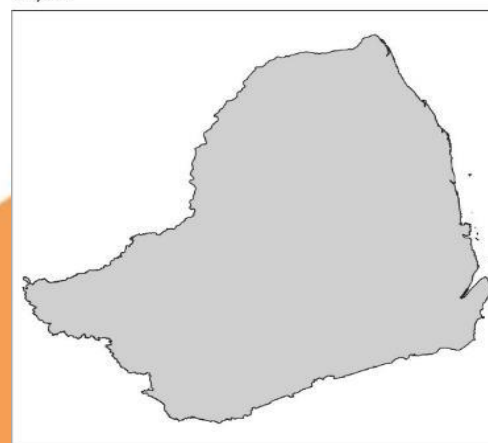
Guadeloupe



Martinique

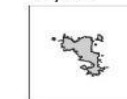


Guyane

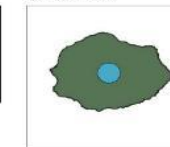


0 100 200 km

Mayotte



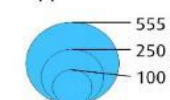
La Réunion



prescription des mesures obligatoires
de réduction de vulnérabilité

- Non
- Oui
- sans réponse

Nombre de communes couvertes par un PPRi/I
approuvés dans le département



Part des communes concernées par des prescriptions



PRATIQUES DANS LES PPR

DES PRATIQUES HÉTÉROGÈNES

Des travaux prescrits par 34 DDT(M), soit 2160 communes concernées sur les 4325 de l'échantillon

⇒ Pourquoi les prescriptions ne sont-elles pas systématiques ?

- l'âge du PPR,
- le climat social lors de l'élaboration,
- le niveau d'aléa qui rend les mesures peu efficaces,
- le sentiment d'inefficacité faute de communication et contrôle, voire de risque juridique pour le particulier ou l'Etat en cas de non respect.

Récurrence de prescriptions « lors de travaux » : permet d'identifier les cas et ne crée pas une obligation de réalisation sous 5 ans, mais n'ouvre théoriquement pas droit au financement par le fonds Barnier (hors PAPI)



PRATIQUES DANS LES PPR

DES PRATIQUES HÉTÉROGÈNES

Des formulations et des choix qui varient d'un PPR à l'autre

- ⇒ **Les logements systématiquement ciblés, moins les activités économiques, peu les réseaux**
- ⇒ **Pas de nomenclature ou de rédaction uniforme, y compris dans un même département**

- *Les diagnostics, préalables incontournables, ne sont prescrits que par 2/3 des répondants ; il ne sont donc pas toujours subventionnables*
- *Les porteurs de PAPI plaident pour une uniformisation des mesures PPR avec la liste définie pour les PAPI (arrêté du 23 septembre 2021)*



PRATIQUES DANS LES PPR

DES RÉSULTATS ENCORE FAIBLES

Très peu de dispositifs d'animation en interne (faute de temps).

Aucun diagnostic réalisé pour plus de la moitié des DDT(M) ayant répondu.

Certaines DDT(M) ne prescrivent des travaux que sur des sites stratégiques où elles pourront se mobiliser.

Des difficultés pour instruire les demandes de travaux : compétences et moyens humains

- **Pour juger de la fiabilité de l'autodiagnostic ;**
- **Pour répondre aux questions techniques des artisans ;**
- **pour concilier les différentes réglementations (patrimoine, urbanisme, accessibilité) ;**
- **Pour traiter les demandes de subvention ;**
- **Pour les contrôles *a posteriori*.**

La communication est dépendante des collectivités et des porteurs de PAPI

« Si tous les dossiers potentiels étaient déposés, on ne pourrait pas les instruire. »

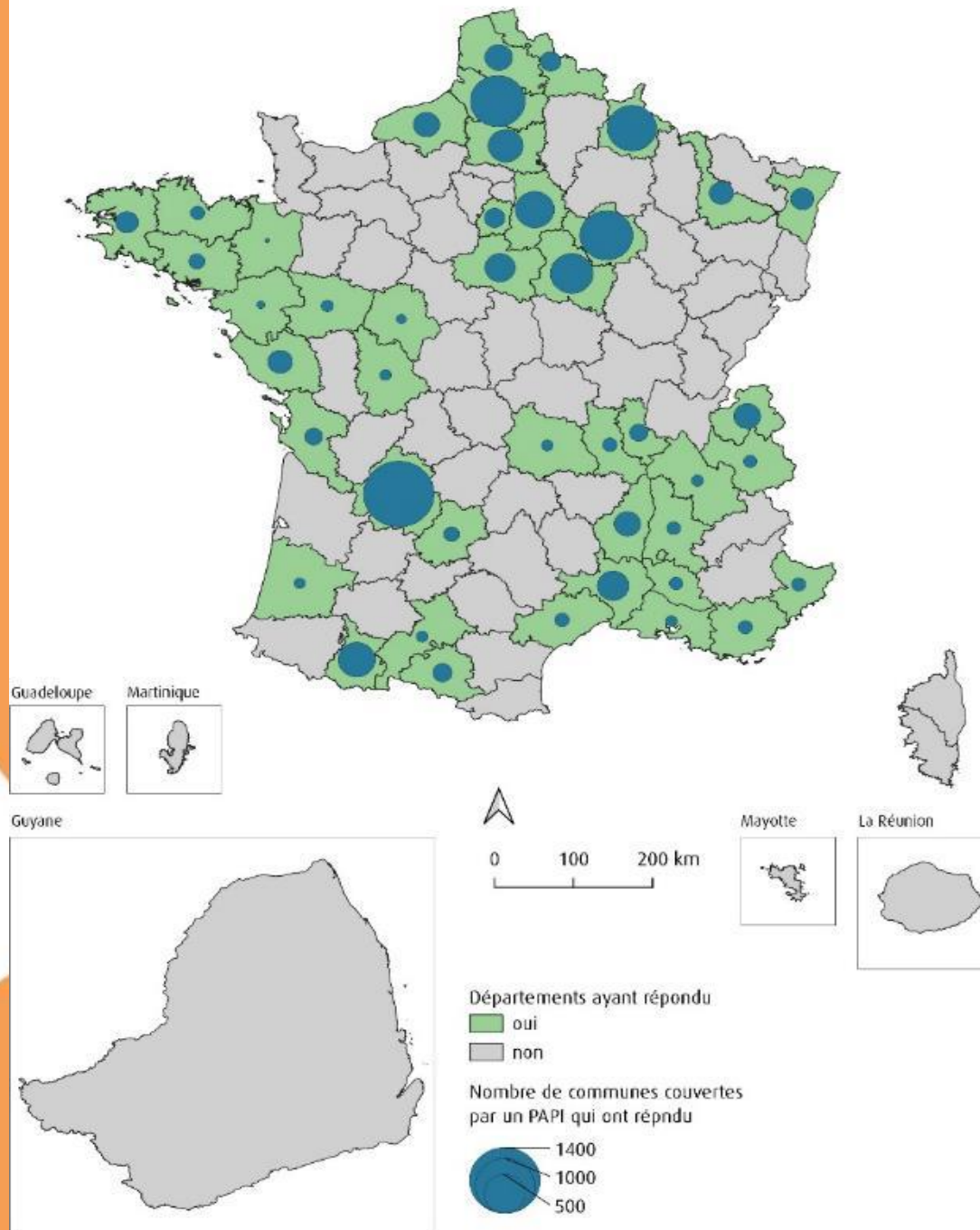


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



PRATIQUES DANS LES PAPI





PRATIQUES DANS LES PAPI

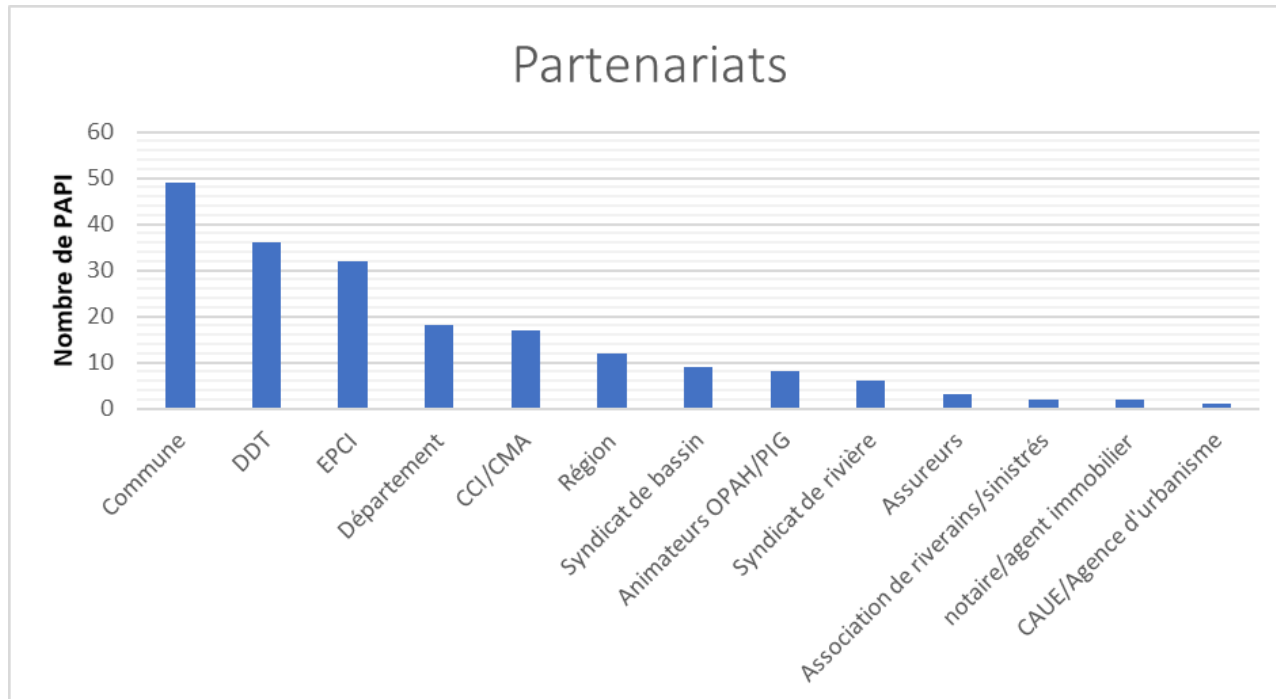
Des moyens importants mobilisés pour la communication

(internet, plaquettes, presse, porte à porte, courriers, relais associatifs, permanences, réunions ciblées sur invitation, et même l'organisation d'un salon)

Encore peu de partenariats opérationnels avec les acteurs de l'aménagement, du logement ou de l'immobilier

UN INVESTISSEMENT IMPORTANT

...



Seuls 15 sur 73 répondants ont étudié le profil socio-économiques des ménages ou activités concernés, tout en soulignant l'importance de la sociologie des habitants



PRATIQUES DANS LES PAPI

UN INVESTISSEMENT IMPORTANT

...
QUI RESTE À
CONCRÉTISER

15% des biens exposés ont bénéficié d'un diagnostic, dont 10% se sont traduits par des travaux

Bouquet de travaux moyen réalisé = 6 000 €

NB : 20 000 € dans les secteurs où la réalisation d'un étage refuge est indispensable.

Facteurs favorables pour l'avenir :

- **augmentation du taux de subvention,**
- **la montée en puissance des PAPI**
- **malheureusement l'actualité de ces dernières années.**

Les PAPI les plus avancés (ex : Gardons, Nîmes, Bourgneuf) présentent des chiffres très importants en valeur absolue, mais avec les mêmes ratios.



LEVIERS IDENTIFIÉS



LEVIERS

CONDITIONS NÉCESSAIRES, MAIS PAS SUFFISANTES

1. Réussir à parler de réduction de vulnérabilité (intérêt et illustration) et pas uniquement d'aménagement hydraulique

- **Cela suppose du dialogue en continu, en s'appuyant sur des tiers de confiance locaux, pour faciliter l'acceptation du risque**
- **Cela suppose également de donner à voir des solutions adaptées au contexte, concrètes et esthétiques**

Ex : Les porteurs du PAPI vilaine communiquent prioritairement sur les mesures liées à la stratégie « résister »

« L'après-inondation », même si elle n'a pas été dommageable, est une opportunité à saisir, ce qui demande de la réactivité



LEVIERS

CONDITIONS NÉCESSAIRES, MAIS PAS SUFFISANTES

1. Réussir à parler de réduction de vulnérabilité (intérêt et illustration) et pas uniquement d'aménagement hydraulique
2. Faciliter et expliquer le diagnostic

L'incompréhension du niveau d'eau (cote de crue vs cote NGF) ou de l'écoulement sont des freins à l'action





LEVIERS

CONDITIONS NÉCESSAIRES, MAIS PAS SUFFISANTES

1. Réussir à parler de réduction de vulnérabilité (intérêt et illustration) et pas uniquement d'aménagement hydraulique
2. Faciliter et expliciter le diagnostic
3. **Instruire rapidement les dossiers**
 - **Fluidifier l'instruction : ressources humaines allouées + formation(s) (ex : démarche simplifiée, passerelles entre PPRi et PAPI)**
 - **Avoir déminé les éventuelles contradictions avec les règles d'urbanisme en amont**
 - **Préciser la chaîne d'instruction (automatiser certains dossiers, et organiser la prise de décision sur les autres)**

Dans le cadre du programme d'accompagnement aux risques industriels, le comité d'engagement financier n'analyse que les dossiers qui n'entrent pas dans le référentiel de travaux (techniques et grille prestations/coûts)



LEVIERS

CONDITIONS NÉCESSAIRES, MAIS PAS SUFFISANTES

1. Réussir à parler de réduction de vulnérabilité (intérêt et illustration) et pas uniquement d'aménagement hydraulique
2. Faciliter et expliciter le diagnostic
3. Instruire rapidement les dossiers
4. **Mobiliser des artisans pour les devis et pour les travaux**
 - **Enjeu de la formation/sensibilisation des artisans**
 - **Enjeu de l'intérêt pour un artisan à intervenir**
(délai entre la fourniture d'un devis et le feu vert administratif, accompagnement nécessaire des particuliers pour leur dossier, adéquation entre les prescriptions et la faisabilité technique)

C'est aujourd'hui un frein important, surtout pour les petits travaux sur peu de biens

QUESTIONNEMENTS



EFFICACITÉ DES MESURES DE RÉDUCTION DES DOMMAGES?

Pas ou peu d'analyses économiques ou de retours d'expériences sur l'efficacité ou la rentabilité des mesures, uniquement des éléments d'appréciation qualitatifs ou ponctuels :

- **L'efficacité économique est meilleure sur des crues fréquentes, donc hors zones protégées, et avec des hauteurs d'eaux raisonnables**
- **Il peut être utile de prendre des mesures pour se protéger des crues fréquentes sans chercher à viser l'aléa de référence**
- **Des incertitudes sur l'efficacité des mesures dans le temps (stockage des batardeaux, entretien des clapets anti-retour, travaux successifs, dégradation des matériaux hydrofuges, etc.)**



PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES



TREIZE PROPOSITIONS

**POUR CLARIFIER ET
SIMPLIFIER LE L'ACCÈS AUX
SUBVENTION**



Proposition 1 : homogénéiser les prescriptions

Apporter des éléments de doctrine aux DDT(M) sur le choix, en fonction de niveaux de risques, et la formulation des mesures prescrites ou recommandées dans les PPRi/I



Proposition 2 : Élargir les conditions d'éligibilité

Subventionner les mesures recommandées par un PPRi/I et élargir le dispositif RVPAPI aux PAPI d'intention/Programme d'études préalables



Proposition 3 : Garantir la prise en charge des études préalables

Financier les études nécessaires à l'évaluation des travaux (ex : relevé d'un géomètre), réalisées directement par le particulier avant le dépôt de la demande de subvention



TREIZE PROPOSITIONS

POUR CLARIFIER LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION



Proposition 4 : mutualiser les outils de communication

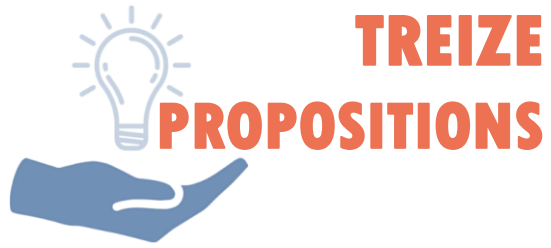
Proposer des outils clé en main de communication (plaquette, visuels, site internet, témoignage de particuliers qui ont réalisé des travaux et subi une inondation, etc.) facilement appropriables



Proposition 5 : créer un référentiel des travaux de prévention

Mettre à jour le guide « Référentiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant » en intégrant des solutions techniques faciles à mettre en œuvre et esthétiques pour motiver leur mise en place et en indiquant explicitement leurs coûts.

Le témoignage d'habitants qui ont réalisé des travaux serait également un atout.



TREIZE PROPOSITIONS

POUR CLARIFIER LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION



Proposition 6 : Impliquer les acteurs de l'immobilier

Collaborer avec les agences immobilières et les notaires pour la sensibilisation des particuliers lors des transactions immobilières en complétant « l'état des risques et pollutions » afin d'exprimer plus clairement la vulnérabilité du bâti.



Proposition 7 : Impliquer les assureurs

Communiquer sur les prescriptions ou les recommandations auprès des particuliers via leurs assurances habitation.



TREIZE PROPOSITIONS

POUR FLUIDIFIER LES PROCÉDURES ET FACILITER LE FINANCEMENT



Proposition 8 : Dématérialiser des procédures

Fluidifier la procédure de demande de subvention via une plateforme unique et dématérialisée



Proposition 9 : Accompagner en pas à pas les particuliers

Généraliser l'accompagnement pour la réalisation des diagnostics et le remplissage dossiers administratifs et idéalement pour la consultation des artisans jusqu'à la fin des travaux et le solde de la subvention (sur le modèle ANAH)



TREIZE PROPOSITIONS

POUR FLUIDIFIER LES PROCÉDURES ET FACILITER LE FINANCEMENT



Proposition 10 : favoriser l'échange pair à pair

Créer des espaces de réflexion sur les sujets complexes (copropriété, gestion des contradictions avec d'autres politiques publiques, mobil-home privé sur un emplacement de camping loué...) pour réfléchir à des solutions efficaces et rapides.



Proposition 11 : Avancer les frais

Déployer plus largement la possibilité d'avance de frais, voire la mise en place d'une gestion financière centralisée avec paiement en direct aux artisans afin de simplifier la gestion financière pour le particulier.



TREIZE PROPOSITIONS

**POUR RENFORCER
L'IMPLICATION DES DDT(M)
DANS LA RÉDUCTION DE LA
VULNÉRABILITÉ**



Proposition 12 : Assurer le service après-vente des mesures ETPPR

Au regard des moyens disponibles en DDT(M), trouver des synergies permettant d'assurer, en sus de l'élaboration des PPR, leur animation (éventuellement en croisant avec d'autres politiques de l'habitat : habitat indigne, rénovation énergétique...), l'instruction des dossiers de réduction de la vulnérabilité, ainsi que des missions de contrôle.

Proposition 13 : Clarifier les responsabilités juridiques



Clarifier la responsabilité du préfet dans le cadre de l'application du suivi de la mise en œuvre effective des prescriptions PPRN selon la réglementation en vigueur.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN